



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA TOUR D'AIGUES

Date de convocation : 08.07.2025

Date d'affichage : 08.07.2025

Nombre de membres : 27

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 24

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Tour d'Aigues, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en session ordinaire au mois de juillet, sous la présidence de Monsieur François-Xavier GUISS-SPENGLER, Maire

Etaient présents : Mesdames DOMEIZEL -DUMONTIER – KURKDJIAN – REVERSAT – PIGASSOU – COUTON – BERNAYS- LUCCHINI – RICCI

Messieurs GUISS-SPENGLER – AUBOIS – GAGGIOLI — BOREL – BRANDTNER– GERMAIN – SEGURRA –. RASTELLO - MOUREN - BRETTE

Etaient excusés : Mme REYNAUD (pouvoir à M. SEGURRA) – Mme GARCIN (pouvoir à M. GUISS-SPENGLER)– M. GROUILLER (pouvoir à M. AUBOIS) – LAFON Nathalie -LAFOND Martine- M OLIVE- M VIAL (pouvoir à M. BRETTE) – M.GARCIA (pouvoir à M. GERMAIN)

Secrétaire de séance : Eric SEGURRA

Le quorum est atteint

OBJET DE LA DELIBERATION N° 028-25
Dénomination salle communale Raymond DRUET

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a rénové la salle de danse et la salle dite de l'ancien dojo et le parvis attenant, qui ont été inaugurés en partenariat avec l'association Arts Sports et Loisirs le 7 juin dernier.

Monsieur le Maire propose, en lien avec l'association, de nommer l'ancien dojo salle « Raymond DRUET » du nom de l'un des fondateurs de l'association Arts Sports et Loisirs dont le travail, l'implication et le dévouement aux autres ont contribué au développement de cette structure, fer de lance de la vie culturelle, sportive et de loisirs de notre village.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

Considérant l'engagement constant de Monsieur Raymond DRUET au sein de l'Association Arts Sports et Loisirs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401339-20250715-DELIB02825-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2025
Publication : 22/07/2025

DECIDE de dénommer nommer l'ancien dojo salle « Raymond DRUET »

Pour l'autorité compétente par délégation



François-Xavier GUISS-SPENGLER, Maire.

Eric SEGURRA, Secrétaire de séance



Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.